

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

CONSEIL EXÉCUTIF
Seizième session ordinaire
25 - 29 janvier 2010
Addis Ababa (Ethiopie)

EX.CL/535(XVI)a

**RAPPORT DE LA QUATORZIEME SESSION ORDINAIRE
DU SOUS-COMITE CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

Rapport de la Quatorzième session du Sous- comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières

1. Le Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières a tenue sa réunion du 3 au 8 décembre 2009 à Addis-Abeba (Ethiopie).

PARTICIPATION

2. La réunion était présidée par le deuxième Vice-président du Sous-comité consultatif, S.E l'Ambassadeur de la République du Ghana. Les représentants des Etats membres suivants étaient présents.

- | | |
|-------------------|----------------------------------|
| 1. Afrique du Sud | 20. Maurice |
| 2. Algérie | 21. Mozambique |
| 3. Angola | 22. Namibie |
| 4. Bénin | 23. Niger |
| 5. Botswana | 24. Nigeria |
| 6. Burkina Faso | 25. Ouganda |
| 7. Burundi | 26. Rwanda |
| 8. Cameroun | 27. République Arabe
Sahraoui |
| 9. Côte d'Ivoire | 28. Sénégal |
| 10. Égypte | 29. Sierra Leone |
| 11. Éthiopie | 30. Soudan |
| 12. Gabon | 31. Swaziland |
| 13. Gambie | 32. Tanzanie |
| 14. Ghana | 33. Togo |
| 15. Kenya | 34. Tchad |
| 16. Lesotho | 35. Tunisie |
| 17. Liberia | 36. Zambie |
| 18. Malawi | 37. Zimbabwe |
| 19. Mali | |

Séance d'ouverture

3. Le Président de la réunion a souhaité la bienvenue à tous les membres du Sous-comité, et a souligné l'importance de la réunion. Il a présenté le Projet d'ordre du jour, et a invité le Sous-comité à l'adopter.

Adoption de l'ordre du jour

4. Les points suivants à l'ordre du jour ont été proposés par la Commission :

1. a) Allocutions d'ouverture
- b) Organisation des travaux

c) Adoption de l'ordre du jour

2.

(a) Adoption du projet de rapport de la 13^{ème} Session ordinaire du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières - **Doc. Adv. S/Cttee/Draft/Rpt(XIII)**

(b) Adoption du projet de rapport à mi-terme sur la demande de Virement et de budget supplémentaire pour 2009 - **Doc. Adv.S/Ctte/Draft/Rpt(XII)**

(c) Examen du Projet des Statuts et Règlements du Personnel établi par le groupe de travail du Sous-comité du COREP - **Doc. Adv.S/Ctte/2(XIV)**

5. L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.

Adoption du projet de rapport de la treizième session ordinaire du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières – Doc.Adv.S/Cttee/Draft/Rpt(XII)

6. Le projet de rapport a été adopté avec les amendements suivants :

- Présenter le budget du Conseil de paix et de sécurité en tant qu'organe indépendant.

Adoption du projet de rapport à mi-terme sur la demande de virement et de budget supplémentaire pour 2009 – Doc.Adv.S/Ctte/Draft/Rpt(XII)

7. Le rapport a été adopté avec les amendements et les tableaux récapitulatifs portés en annexe.

Examen du projet des Statuts et Règlements du Personnel établi par le groupe de travail du Sous-comité du COREP –Doc.Adv.S/Cttee/2(XIV)

8. Cette question dont l'examen a été reporté sera revue après le sommet par le Sous-comité consultatif.

EX.CL/535 (XVI) a
Annexe 1

**RAPPORT DU SOUS-COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**TREIZIEME SESSION ORDINAIRE
DU SOUS-COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES
3 - 8 DECEMBRE 2009
ADDIS ABABA (ETHIOPIE)**

Adv.S/Cttee/Rpt (XIII)

**RAPPORT DU SOUS-COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

1. Le Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières a tenu sa réunion du 3 au 8 décembre 2009 à Addis-Abeba (Ethiopie).

PARTICIPATION

2. La réunion était présidée par le deuxième Vice-président du Sous-comité consultatif, S.E l'Ambassadeur de la République du Ghana. Les représentants des Etats membres suivants étaient présents.

- | | |
|------------------------|----------------------------------|
| 1. Afrique du Sud | 20. Malawi |
| 2. Algérie | 21. Mali |
| 3. Angola | 22. Maurice |
| 4. Bénin | 23. Mozambique |
| 5. Botswana | 24. Namibie |
| 6. Burkina Faso | 25. Niger |
| 7. Burundi | 26. Nigeria |
| 8. Cameroun | 27. Ouganda |
| 9. Côte d'Ivoire | 28. Rwanda |
| 10. Égypte | 29. République Arabe
Sahraoui |
| 11. Éthiopie | 30. Sénégal |
| 12. Gabon | 31. Sierra Leone |
| 13. Gambie | 32. Soudan |
| 14. Ghana | 33. Swaziland |
| 15. Guinée Equatoriale | 34. Tanzanie |
| 16. Kenya | 35. Tchad |
| 17. Lesotho | 36. Tunisie |
| 18. Liberia | 37. Zambie |
| 19. Libye | 38. Zimbabwe |

SEANCE D'OUVERTURE

3. Le Président de la réunion a souhaité la bienvenue à tous les membres du Sous-comité, et a souligné l'importance de la réunion. Il a présenté le Projet d'ordre du jour, et a invité le Sous-comité à l'adopter.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Les points suivants à l'ordre du jour ont été proposés par la Commission :

- (i)
 - a) Allocutions d'ouverture
 - b) Organisation des travaux
 - c) Adoption de l'ordre du jour
- (ii) Examen du projet de Budget de l'Union africaine pour l'exercice 2010 **Doc. Adv. S/Cttee/2(XIII)**

- | | |
|--|----------------------|
| a) Examen du projet de Budget de La Commission de l'Union africaine | Adv.S/Cttee/2(XIII)a |
| b) Examen du projet de budget du Parlement Panafricain | Adv.S/Cttee/2(XIII)b |
| c) Examen du projet de budget de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (Banjul) | Adv.S/Cttee/2(XIII)c |
| d) Examen du projet de Budget de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (Arusha) | Adv.S/Cttee/2(XIII)d |
| e) Examen du projet de Budget de la Commission du droit international de l'Union africaine | Adv.S/Cttee/2(XIII)e |
| f) Examen du projet de budget du NEPAD | Adv.S/Cttee/2(XIII)f |
| g) Examen du projet de budget du Comité consultatif sur la corruption | Adv.S/Cttee/2(XIII)g |
- (iii) Examen du Rapport du Groupe de travail sur les Statut et Règlement du Personnel de l'Union africaine – **Doc. Adv.S/Cttee/3(XIII)**
- (iv) Questions diverses

5. Un autre point intitulé : « Adoption du rapport du Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières » a été inscrit à l'ordre du jour.

6. Les participants ont été informés qu'ils ne pouvaient adopter le point (iii) avant son examen préalable par le Groupe de travail.

7. L'ordre du jour a été adopté tel qu'amendé et avec les observations susmentionnées.

8. Le Président a invité S.E.M. le Vice-président de la Commission de l'Union africaine à prononcer son discours d'ouverture.

9. S.E.M. le Vice-président a souligné les efforts déployés par la Commission pour passer de la budgétisation basée sur les activités à la budgétisation axée sur les résultats. Il a déclaré que la budgétisation axée sur les résultats permet à la Commission de se fixer un objectif clair et mesurable dans des délais stratégiques donnés et de mobiliser ses ressources de façon organisée et ciblée. Cette méthode permettra également d'assurer une utilisation transparente et justifiée des fonds fournis par les Etats membres ainsi que par les partenaires pour financer les projets et programmes.

Il a, en outre, déclaré que:

- i. Le budget 2010 sera le budget de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique qui a été adopté par le Conseil exécutif en 2009, et ce budget reflète la vision, la mission et les objectifs énoncés dans le Plan stratégique ;
- ii. Le budget prend en compte l'environnement économique difficile pour les Etats membres;
- iii. Le budget a fait l'objet d'un examen minutieux au niveau des départements pour s'assurer que ces derniers sont en mesure d'absorber le budget demandé;
- iv. Les montants indiqués au titre du financement par les partenaires sont ceux déjà mobilisés auprès desdits partenaires;
- v. Les Etats membres doivent revoir la question des réunions statutaires en vue d'en réduire le nombre ;
- vi. Le système d'applications SAP est opérationnel et la Commission espère que les informations actualisées seront disponibles à tout moment;
- vii. un mécanisme de suivi et d'évaluation plus efficace et un système de vérification interne efficace appuyé par le Comité de mise en œuvre et d'évaluation de l'audit, a été mis en place;
- viii. Les ressources du Fonds pour la paix ont pour la première fois été soumises à la discipline budgétaire annuelle et il est prévu d'instituer un système efficace de justification de l'utilisation des fonds par rapport aux résultats attendus.

Le Vice-président a ensuite invité le Directeur du Département Programmation, Budgétisation, Finances et Comptabilité à présenter le projet de budget de la Commission de l'Union africaine pour l'exercice 2010.

10. Le Directeur du Département Programmation, Budgétisation, Finances et Comptabilité a présenté le projet de budget de l'UA comme suit :

- i. Le projet de budget de l'Union africaine pour l'exercice 2010 a été élaboré sur la base du Plan stratégique 2009-2012 et conformément à la Décision du Conseil exécutif (EX.CL Dec.278 (IX), Banjul 28-29 juin 2006), qui demande à la Commission d'intégrer le budget ordinaire et le budget programme en un budget unique;

- ii. Cela implique que toutes les activités et tous les programmes inscrits au titre de l'exercice 2010 seront exécutés sur la base des quatre piliers du Plan stratégique, à savoir :
- Paix et sécurité ;
 - Renforcement des capacités institutionnelles de l'UA ;
 - Coopération, développement et intégration et ;
 - Valeurs partagées
- iii. Sur un budget total de **216.448.697 \$EU** proposé pour l'Union africaine au titre de l'exercice 2010, un montant de **167.919.318 \$EU** est alloué à la Commission de l'Union africaine et est réparti en quatre grandes catégories, conformément à l'article 34 du Règlement financier, à savoir :

Catégories	Montant en \$EU
Dépenses de personnel	59.3 m
Dépenses de fonctionnement	29.0 m
Dépenses d'équipement	1.9 m
Programmes	77.7 m
Budget total	167.9 m

- iv. Le budget -programme proposé pour l'exercice 2010 est estimé à 77,7 m \$EU, ce qui correspond à une augmentation de 24% par rapport au budget de 2009 qui était de 62m \$EU;
- v. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette augmentation sont les suivants:
- ✓ changement annuel des grades des fonctionnaires;
 - ✓ augmentation du nombre des fonctionnaires;
 - ✓ accroissement des activités de la Commission;
 - ✓ augmentation des émoluments du personnel;
 - ✓ hausse des prix des biens et services ;
 - ✓ augmentation de 6% à 12% de la contribution statutaire de l'Union africaine au Fonds pour la paix, conformément à la Déclaration de la session extraordinaire de la Conférence, tenue en août 2009 à Tripoli (Libye) et ;
 - ✓ incorporation dans le budget ordinaire 2010 des activités de paix et de sécurité, qui étaient jusqu'alors financées par le «fonds extra-budgétaire » :
- vi. L'accroissement de 6 à 12% du Fonds pour la paix et l'incorporation des activités de paix et de sécurité dans le budget ordinaire ont augmenté le budget de l'exercice 2010 d'environ 30 m. \$EU par rapport à l'exercice précédent. Si l'on devait exclure ce montant du budget 2010, le pourcentage total aurait été une baisse de 0,03% plutôt qu'une augmentation de 22%.

- vii. Ceci vise à renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte, à définir les programmes prioritaires sur la base des objectifs stratégiques de la Commission et à promouvoir un contrôle efficace des activités de la Commission, indépendamment des sources de financement.
- viii. Le budget prévisionnel de l'Union africaine pour l'exercice 2010 sera financé comme suit:

	2010 (en \$EU)	2009 (en \$EU)	Changements (%)
Contribution des partenaires	72.2m	57.4m	26 %
Excédent des exercices précédents	-----	13.0m	
Contributions statutaires des Etats membres	144.2m	93.8m	57 %

- ix. Il convient de rappeler qu'en 2008, il avait été décidé d'utiliser 40 % des 32 millions \$ EU représentant les excédents accumulés au cours des quatre exercices budgétaires écoulés 2004-2007. Ainsi donc, sur les 93,8m \$EU contribués par les Etats membres, 13m \$EU provenaient des excédents des exercices précédents. Toutefois, comme indiqué dans le Rapport 2008 du Conseil des vérificateurs externes, les dépenses totales de 97m \$EU dépassaient les contributions reçues de 75m \$EU au cours de la même période, d'où un déficit de 22m \$EU. C'est pourquoi, il n'y a pas d'excédents de 2008 pour financer l'exercice budgétaire 2010. Le compte de 2009 n'est pas encore clôturé.
- ix. Le budget 2010 de la Commission a été préparé selon le nouveau format budgétaire et a été réduit au minimum par rapport aux prévisions faites par les Départements et les Bureaux régionaux.
11. Le Président de la réunion a remercié la Commission et a invité les membres du Sous-comité à apporter leur contribution.
12. Au cours des débats, les membres ont exprimé les préoccupations et les opinions suivantes :
- i) le budget 2010 marque une amélioration notable, du point de vue contenu et transparence. La Commission en a été félicitée ;
 - ii) l'augmentation globale dépasse les 5 %, décidés par le Conseil exécutif ;
 - iii) le budget devrait tenir compte de la capacité de paiement des Etats membres, surtout à la suite de la récente crise économique mondiale. Le budget doit donc être réduit ;

- iv) des justifications et des explications appropriées devraient être fournies sur le budget des réunions et il a été proposé que les réunions et les programmes fassent l'objet de débat après la réunion du Sous-comité des conférences ;
- v) tout excédent sur l'exercice 2008 devrait être porté à la connaissance des Etats membres ;
- vi) il a été demandé pourquoi le budget sur le recrutement devrait être examiné avant que le Sous-comité des Structures ne se réunisse ;
- vii) il a été demandé la raison d'être de l'indemnité d'intérim ainsi que les raisons pour lesquelles d'autres éléments de coût accusent une augmentation ;
- viii) la Commission de l'UA devrait toujours montrer les résultats du budget de l'exercice précédent avant de soumettre son projet de budget pour l'exercice suivant ;
- ix) le budget devrait être présenté bien avant les réunions préparatoires de la Conférence pour laisser suffisamment de temps pour le finaliser ;
- x) certaines lignes budgétaires ne sont pas réalistes car les crédits requis ne se justifient par rapport au faible taux d'exécution de l'exercice précédent.

13. Réagissant aux préoccupations exprimées, la Commission a fourni les explications suivantes :

- i. Les augmentations figurant au budget proposé sont dues à la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif, relatives aux émoluments, à l'introduction de nouveaux organes, à l'augmentation du pourcentage du budget consacré au Fonds pour la paix et à l'intégration des opérations de maintien de la paix et de la sécurité dans le budget principal ;
- ii. Tel qu'indiqué par le Conseil des vérificateurs externes, il n'y a pas eu d'excédent sur l'exercice 2008 pour réduire les contributions des Etats membres, comme cela a été le cas l'année dernière ;
- iii. Les réunions visées dans le budget sont statutaires et la Commission estime que les Etats membres devraient revoir cette question afin de réduire le nombre des réunions;
- iv. Le budget de recrutement pour 2010 est lié à la structure déjà adoptée à Maputo et aux sessions subséquentes. Il n'est donc pas nécessaire d'attendre la réunion du Sous-comité des Structures;
- v. S'agissant de l'augmentation constatée au titre de certains éléments de coût, il a été expliqué que les prévisions ont été faites sur la base des devis des fournisseurs de services;

- vi. En ce qui concerne les préoccupations exprimées au sujet des indemnités d'intérim, il a été expliqué que l'indemnité d'intérim est payée à un fonctionnaire qui occupe temporairement un poste vacant ou qui remplace un fonctionnaire en congé pendant plus d'un mois. Même s'il y a des excédents au titre de cette ligne budgétaire, aucune dépense n'est engagée à moins qu'un intérim ne se révèle nécessaire. Ce poste budgétaire est soumis à un contrôle rigoureux.

14. Après un long débat, le Sous-comité a décidé de constituer un bureau élargi pour travailler avec la Commission et d'autres organes dans le but de réduire le budget à l'exception des lignes budgétaires qui répondent aux décisions du Conseil exécutif, et en faire rapport au Sous-comité plénier.

15. Le bureau élargi du Sous-comité est composé des membres du Bureau et de cinq autres Etats membres, un de chacune des cinq régions : Tanzanie, Ghana, Guinée équatoriale, Botswana, Gabon, Libye, Algérie, Maurice, Gambie et Namibie.

**Première réunion du bureau élargi du Sous-comité sur les questions
administratives, budgétaires et financières
4 décembre 2009**

16. Le bureau élargi s'est réuni le 4 décembre 2009 et a convenu des principes suivants tel que préconisé par le Sous-comité, dans le cadre de la révision et de la réduction du projet de budget 2010 de l'UA :

- i. le budget 2010 doit être considéré comme un budget extraordinaire;
- ii. le budget des dépenses émanant des décisions du Conseil exécutif doit être accepté tel que présenté ;
- iii. les autres postes budgétaires doivent être examinés ligne par ligne aux fins de réduction éventuelle ;
- iv. lorsqu'elles sont obligatoires, les augmentations doivent se situer dans les limites des 5 % ;
- v. les réunions et les missions en particulier ne doivent pas accuser d'augmentation par rapport au budget de 2009 ;
- vi. la structure des Ressources humaines et le budget du NEPAD doivent être rationalisés et répondre aux exigences d'intégration avec la Commission de l'UA. Tous les règlements et règles en vigueur à l'UA s'appliquent au budget du NEPAD ;
- vii. les recrutements pour 2010, devront être réduits et partant les dépenses y relatives ;
- viii. En examen le budget proposé pour 2010, il sera tenu compte de l'exécution du budget 2009 et du rapport d'audit de l'exercice précédent.

**Deuxième réunion du bureau élargi du Sous-comité sur les questions
administratives, budgétaires et financières
7 décembre 2009**

17. Le bureau élargi du Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières a tenu sa deuxième réunion le 7 décembre 2009, cette réunion fait suite à la première réunion tenue le 4 décembre.

18. L'objectif de la réunion était de débattre du budget 2010 révisé de l'UA, conformément aux directives données par le Bureau élargi à tous les Organes.

19. i. Conformément aux directives données le vendredi 4 décembre 2009 par le Bureau élargi à la Commission de l'UA et aux autres Organes, le Directeur du Département Programmation, Budgétisation, Finance et Comptabilité a présenté le budget révisé pour l'exercice 2010 devant être financé par les Etats membres :

Organe	2009	2010			Augmentation/ Réduction par rapport à 2009
		Budget Initial	Budget Révisé	Différence	
Commission de l'UA	85.9	103.7	95.4	8.3	11%
Parlement panafricain	9.7	12.7	10.6	2.1	9%
Court des droits de l'homme	6.9	8.1	7.0	1.2	1%
Commission des droits de l'homme	2.8	7.1	3.5	3.6	25%
ECOSOC	1.6	1.6	1.6	0	0
NEPAD	-	8.7	7.0	1.7	
Commission du droit international de l'UA (AUCIL)	-	0.5	0.4	0.05	
Conseil consultatif sur la corruption	-	1.7	1.1	0.6	
	106.9	144.2	126.5	18.0	18%

ii. Le Directeur a ensuite expliqué que le budget programme est maintenu à 77m \$EU, mais qu'un montant 2,8m \$EU, proposé initialement pour être financé par les Etats membres, a été déduit du budget initial dans l'espoir qu'il sera financé par nos partenaires au développement ;

20. A l'issue de la présentation du Directeur, les Etats membres ont demandé des éclaircissements sur les points suivants :

- i. Pourquoi une augmentation de 25% du budget de la Commission des droits de l'homme et pourquoi un accroissement substantiel du budget destiné aux activités de promotion en particulier?
- ii. Est-ce que le budget du Parlement panafricain (PAP) sur l'observation des élections est suffisant ?
- iii. Pourquoi prévoir des crédits pour la location du Bureau de Washington alors qu'une décision a été prise en 2009 d'acheter en 2010 un immeuble à usage de bureaux à Washington ?
- iv. La Commission des droits de l'homme et le Parlement panafricain doivent procéder à des réaménagements de certaines lignes budgétaires pour maintenir l'augmentation à un niveau acceptable.

21. Dans leurs réponses, les Organes ont donné les explications suivantes:

- i. Le budget 2009 de la Commission des droits de l'homme et des peuples (Bureau de Banjul) était basé sur la structure des 13 postes approuvée à Maputo. Au cours de la réunion du Conseil exécutif de janvier 2009 à Addis-Abeba, trente-trois (33) postes supplémentaires ont été approuvés pour la Commission de Banjul, ces postes devant être pourvus sur une période de cinq ans ;
- ii. Il a été observé qu'en raison de la nature sensible des informations traitées par la Commission de Banjul, il est important que celle-ci ait un personnel permanent qui puisse être tenu responsable des éventuelles fuites d'information sous quelque forme que ce soit;
- iii. Concernant les activités de promotion, la Commission de Banjul a expliqué que l'augmentation au titre de cette ligne budgétaire était due principalement aux contributions des Partenaires et non à une augmentation des contributions statutaires des États membres. Elle a expliqué que les États membres avaient contribué 460,000.00 \$EU seulement au titre de ses activités pour 2009 et qu'il est proposé d'augmenter ce montant de 5% seulement, ce qui le porterait à 483,000.00 \$EU, en plus des contributions des partenaires;
- iv. Le représentant du Parlement panafricain, en réponse à la question de savoir si le budget consacré à l'observation des élections était suffisant, a indiqué que la diminution a été faite uniquement pour se conformer aux directives. Il a indiqué que ce budget serait revu à la hausse dans des limites raisonnables ;
- v. Le processus d'acquisition d'un immeuble à usage de bureaux à Washington a commencé, mais il sera long ; la Commission suit de près la question et espère que le processus aboutira en 2010.

22. A la suite des réponses des Organes, le Bureau élargi a fait les recommandations suivantes:

Le Bureau,

- i) Félicite, la Commission et les autres organes pour le travail fait depuis la dernière réunion pour ramener le budget à un niveau acceptable;**
- ii) Demande au Directeur du Département des Finances d'inclure son résumé dans le rapport à soumettre au Sous-comité plénier;**
- iii) Toute la partie narrative du budget révisé devra être consolidée et distribuée aux membres du Sous-comité;**
- iv) Un rapport sur la ventilation des recrutements de 2009 et sur celle des recrutements prévus pour 2010 devra être soumis ;**
- v) Le Parlement panafricain est invité à revoir la ligne budgétaire des élections pour le ramener à un niveau raisonnable, assorti des justifications nécessaires car la réduction de budget ne doit pas se faire d'une manière mécanique;**
- vi) La Commission des droits de l'homme et des peuples devra :**
 - Réduire son budget de promotion à un niveau raisonnable ;**
 - Pourvoir les 10 postes proposés pour renforcer sa capacité et pour tenir compte du risque qu'implique le recours au personnel temporaire eu égard à la nature particulièrement sensible des documents de la Commission.**
- vii) Tous les organes doivent collaborer étroitement avec le Directeur des Département PBFA pour rationaliser le budget 2010 révisé;**
- viii) Le Conseil consultatif sur la corruption doit examiner son budget pour le réduire à un niveau acceptable;**
- ix) La requête du Tribunal administratif doit être soumise au Sous-comité;**
- x) Tous les taux utilisés pour calculer les propositions budgétaires au titre d'indemnités telles que l'indemnité de poste, l'indemnité journalière de subsistance, l'indemnité de logement et l'indemnité pour frais d'études devront être joints au récapitulatif du budget révisé;**
- xi) Le NEPAD doit supprimer le budget du Conseil des vérificateurs externes, étant donné que l'exercice de l'audit est coordonné et centralisé par la Commission de l'UA;**

- xii) **Recommande le budget révisé de tous les organes de l'UA avec les amendements ci-dessus à l'examen du Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières.**

**Réunion du Sous-comité sur les questions administratives,
budgétaires et financières**

8 décembre 2009

23. La réunion du Sous-comité s'est tenue le 8 décembre 2009 pour examiner le rapport du Bureau élargi sur le budget révisé de l'UA pour 2010.

24. Le représentant du Bureau élargi, S.E. l'Ambassadeur de la Gambie, a soumis le rapport sur le budget révisé de 2010, tel que mandaté par le Sous-comité.

25. Après cette présentation, les membres du Sous-comité ont fait les observations suivantes:

Le Sous-comité,

- i) Félicite le Bureau élargi et les Organes de l'UA pour la qualité du travail accompli et encourage l'esprit de coopération entre le Sous-comité et les Organes de l'UA;
- ii) Demande que soient fournies les raisons de la réduction du nombre des personnes à recruter;
- iii) Demande que la suppression du dernier paragraphe [6 (ii)] qui indique que "certaines lignes budgétaires risquent d'être épuisées avant la clôture de l'exercice, obligeant l'Union à recourir de nouveau aux demandes de virement »;
- iv) Exprimé sa préoccupation au sujet de l'appropriation de l'Organisation par les États membres dans la mesure où plus de 85% des programmes sont financés par les Partenaires;
- v) Demande à la Commission de trouver les voies et moyens d'assurer le flux régulier des fonds des partenaires;
- vi) Demande les raisons du report de l'augmentation de 50% du taux appliqué au Fonds de la paix ;
- vii) Décide que c'est la dernière fois que le budget-programme est examiné avant l'adoption du Calendrier des Réunions;
- viii) Demande à la Commission de présenter le budget du Conseil de Paix et de Sécurité comme celui d'un organe indépendant.

26. Les réponses suivantes ont été données par le Bureau élargi et les différents Organes:

- i. La réduction des recrutements a été faite pour réduire le budget global, conformément aux principes arrêtés;
- ii. Concernant la question d'appropriation, un équilibre doit être trouvé entre le besoin d'entreprendre des programmes et la capacité de paiement des États membres;
- iii. La Commission de l'UA a maintenant mis en place un mécanisme (Système de gestion des Fonds - SAP) pour suivre l'utilisation des fonds et faire rapport à temps aux Partenaires afin que les fonds soient déboursés en temps opportun;
- iv. S'agissant du report de l'augmentation de 50% du taux appliqué au Fonds de la paix, il a été expliqué que la décision prise à Syrte demandait l'augmentation de la part du budget de fonctionnement au Fonds pour la paix de 6% à 12%. Pour le budget 2010, une augmentation de 9% a été envisagée avec la possibilité de la porter à 12% en 2011.

Recommandation

27. Après un examen approfondi du rapport du Bureau élargi, le Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières a approuvé le budget révisé de tous les organes avec les montants correspondant qui seront financés par les Etats membres, comme suit:

**UNION AFRICAINE
RÉCAPITULATIF DU BUDGET RÉVISÉ
QUI DOIT ETRE FINANCER PAR LES ETATS MEMBRES
POUR L'EXERCICE 2010**

ORGANE	2009	2010	AUGMENTATION (DIMINUTION) (%)
Commission de l'Union africaine	85,9	95,4	11%
Parlement Panafricain	9,7	10,6	9%
Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	6,9	7,0	1%
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	2,8	3,5	25%
ECOSSOC	1,6	1,6	0%
NEPAD	-	7,0	
Commission du droit international de l'Union africaine	-	0,4	
Conseil consultatif sur la corruption	-	1,1	
TOTAL	106,9	126,5	18%

**SOURCE DE
FINANCEMENT**

ORGANE	BUDGET 2010			SOURCE DE FINANCEMENT		
	BUDGET ORDINAIRE	BUDGET PROGRAMME	TOTAL	ÉTATS MEMBRES	PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT	AUTRES SOURCES
Commission de l'Union africaine	84,748,436.87	77,002,960.00	161,751,396.87	95,436,436.87	66,314,960.00	
Parlement Panafricain	10,436,147.00	5,019,514.00	15,455,661.00	10,436,147.00	5,019,514.00	
Cour africaine des droits de l'homme et des peuples	6,972,518.00	1,769,784.00	8,742,302.00	6,972,518.00	1,769,784.00	
Commission africaine des droits de l'homme et des peuples	2,993,874.00	1,960,978.00	4,954,852.00	3,476,874.00	1,477,978.00	
ECOSSOC	1,606,500.00	-	1,606,500.00	1,606,500.00	-	
NEPAD	5,864,333.00	1,058,400.00	6,922,733.00	6,922,733.00	-	
Commission du droit international de l'Union africaine	465,000.00	-	465,000.00	465,000.00		
Conseil consultatif sur la corruption	1,108,176.00		1,108,176.00	1,108,176.00		
Conseil de paix et de sécurité		695,000	695,000		695,000	
TOTAL	114,194,984.87	87,506,636.00	201,701,620.87	126,424,384.87	75,277,236.00	

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 011-551 7700 Fax : 011-551 7844
website : www.africa-union.org

**SOUS-COMITE CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGETAIRES ET FINANCIERES
DOUZIEME SESSION ORDINAIRE
2 - 4 NOVEMBRE 2009
ADDIS-ABEBA (ÉTHIOPIE)**

Adv.S/Cttee/Rpt (XII)

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF
SUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES,
BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

December 2009

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CONSULTATIF SUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES
2-4 NOVEMBRE 2009**

1. La réunion du Sous-comité consultatif sur les questions administratives, budgétaires et financières s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) du 2 au 4 novembre 2009.

Participation

2. La réunion était présidée par l'Ambassadeur de la République du Ghana, deuxième Vice-président du Sous-comité sur les questions administratives, budgétaires et financières, et a connu la participation des représentants des États membres suivants :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1. Afrique du Sud | 29. République démocratique
du Congo |
| 2. Algérie | 30. Sénégal |
| 3. Angola | 31. Sierra Leone |
| 4. Botswana | 32. Soudan |
| 5. Burkina Faso | 33. Swaziland |
| 6. Burundi | 34. Tchad |
| 7. Cameroun | 35. Tanzanie |
| 8. Cap-Vert | 36. Togo |
| 9. Côte d'Ivoire | 37. Tunisie |
| 10. Égypte | 38. Zambie |
| 11. Éthiopie | 39. Zimbabwe |
| 12. Gabon | |
| 13. Gambie | |
| 14. Ghana | |
| 15. Kenya | |
| 16. Lesotho | |
| 17. Liberia | |
| 18. Libye | |
| 19. Malawi | |
| 20. Madagascar | |
| 21. Mali | |
| 22. Mozambique | |
| 23. Namibie | |
| 24. Niger | |
| 25. Nigéria | |
| 26. Ouganda | |
| 27. Rwanda | |
| 28. République arabe
sahraouie | |

Séance d'ouverture

3. Le Président de la réunion a souhaité la bienvenue à tous les membres du Sous-comité et a souligné l'importance de la session. Il a présenté le Projet d'ordre du jour tel que présenté et a invité le Sous-comité à l'adopter.

Adoption de l'ordre du jour

4. Les points suivants ont été proposés par la Commission :
1.
 - a) Discours liminaires
 - b) Organisation des travaux
 - c) Adoption de l'ordre du jour
 2. Examen du Rapport du Conseil des vérificateurs externes sur les comptes de 2008
 - a) Parlement panafricain (PAP) - Afrique du Sud
 - b) Cour africaine des droits de l'homme et des peuples - Tanzanie
 - c) Commission africaine des droits de l'homme et des peuples - Gambie
 - d) Commission de l'Union africaine - Siège social et bureaux régionaux
 3. Examen du rapport à mi-parcours sur l'exécution du budget 2009
 4. Examen de la demande de virement 2009
 5. Examen de la demande de budget supplémentaire pour l'exercice 2009
 6. Questions diverses
5. L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

A. EXAMEN DU RAPPORT DU CONSEIL DES VÉRIFICATEURS EXTERNES SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008 Parlement panafricain (PAP)

6. Le Président du Conseil des vérificateurs externes a présenté le Rapport à la session. Il a présenté l'objectif de l'audit et a souligné les principales conclusions suivantes :

- i. Violation du règlement financier de l'UA;
- ii. Paiement des indemnités d'ajustement de poste à 58 % ;

- iii. Calcul des indemnités d'ajustement de poste sur l'ensemble de leurs émoluments ;
- iv. Paiement des indemnités de subsistance journalières à des taux non autorisés ;
- v. Dépassement de crédits de communication (téléphones)

7. À la suite de la présentation du rapport, le Président de la réunion a invité les membres du Sous-comité à intervenir.

8. Au cours des discussions qui ont suivi, les membres ont soulevé les préoccupations suivantes : ils se sont dits préoccupés par le fait que le PAP continue à violer le Règlement financier de l'Union africaine en dépit des recommandations que l'audit fait chaque année et des directives du Conseil exécutif, et a demandé au PAP des explications sur ce statu quo.

9. En réponse, le représentant du PAP a informé les participants que le PAP avait une toute nouvelle équipe dirigeante qui a été élue en 2009, et que le rapport à l'examen portait sur l'exercice 2008. Il a en outre indiqué que les nouveaux membres du Bureau s'étaient engagés à redresser la mauvaise gestion du PAP et a pris depuis les mesures suivantes :

- i. Arrêt du paiement de l'indemnité d'ajustement de poste à 58 % et application du même taux que celui de la Commission de l'UA au siège ;
- ii. Calcul de l'indemnité d'ajustement de poste uniquement sur le salaire de base ;
- iii. Étroite collaboration dans le travail du PAP avec la Commission en vue de formuler son budget conformément aux directives ;
- iv. Retrait des lignes budgétaires du budget ;
- v. Application des taux approuvés par l'UA pour les per diem et les autres indemnités ;
- vi. Paiement de l'indemnité de logement adoptée par le Sommet de Syrte (Libye) ;
- vii. Envoi de rapports mensuels à la Commission pour examen et commentaires ;
- viii. Initialisation du recouvrement des sommes indument versées au personnel et l'opération s'achèvera d'ici décembre 2009.

10. Après les discussions la réunion a formulé les recommandations suivantes :
 - i. Les dépenses engagées sur la base de la résolution du PAP en violation du Règlement financier de l'UA doivent être purement et simplement annulées.
 - ii. Les membres du PAP sont tenus personnellement et pécuniairement responsables des pertes financières résultant du non-respect des règles et règlements de l'Union africaine et doivent rembourser les paiements indument perçus.
 - iii. Le Comité ministériel proposé à Accra en 2007 doit être constitué pour le suivi de la mise en œuvre des décisions prises en ce qui concerne la mauvaise gestion financière du PAP.
 - iv. Le PAP est également invité à renforcer son mécanisme de contrôle interne.

RAPPORTS DE LA CADHP (ARUSHA) ET DE LA CAfDHP (BANJUL)

11. Le Président du Conseil des vérificateurs externes a présenté le rapport de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et celui de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Il a souligné les principales conclusions suivantes :

- i. Utilisation d'un système comptable non intégré ;
- ii. La Cour n'a pas encore pourvu aux postes prévus pour le complément d'effectif approuvé.

12. Au cours des discussions qui ont suivi :

- i. Les membres ont exprimé leur préoccupation quant aux systèmes de comptabilisation et financiers différents utilisés par les organes qui pourraient poser un problème pour la consolidation des rapports de l'UA et la rationalisation des opérations comptables et financières.
- ii. Ils ont également demandé à la Cour de plus amples explications sur les postes encore vacants pour le complément d'effectif.

13. **Réponses de la Cour :**

- i. En ce qui concerne les préoccupations soulevées à propos du logiciel de comptabilité, le représentant de la Cour a expliqué que des mesures provisoires ont été prises pour introduire un système de comptabilité rentable, le système Pastel, dans un effort pour répondre aux

recommandations des auditeurs en attendant l'introduction éventuelle du nouveau système SAP qui est utilisé à la Commission de l'UA.

- ii. Le Président du Conseil des vérificateurs externes a laissé entendre qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser le même système que la Commission de l'UA tant que les systèmes utilisés ont une fonction d'intégration.
- iii. S'agissant des effectifs, la Cour présentera ses propositions au Sous-comité sur les structures.

14. **Recommandations**

- i. **Tous les organes de l'Union africaine devraient utiliser le même logiciel de comptabilité pour faciliter l'intégration et tous les fonctionnaires des finances devraient suivre une formation sur le système.**

La Commission de l'UA

15. Le Président du Conseil des auditeurs externes a présenté le rapport d'audit de la Commission de l'UA au Sous-comité et a souligné les principaux résultats suivants :

- i. Le dépassement de dépense par rapport à certaines provisions du budget de fonctionnement dans certains Départements.
- ii. Le système comptable Peach Tree n'est pas assez performant pour préserver la cohérence des données puisqu'il a laissé passer des irrégularités et des erreurs sans les signaler.
- iii. L'Unité d'audit interne ne fonctionne pas à plein régime en raison des vacances de certains postes de cadres et du fait que la charte de l'audit n'est pas encore approuvée.
- iv. L'absence de règles dans le cadre de l'autorisation des transferts de fonds dans le Département de Paix et Sécurité.
- v. L'échec de rénover les vieux bâtiments.
- vi. Les règles non appropriées de paiement des per diem aux personnes qui escortent des membres de leurs familles malades lors d'évacuation sanitaire.
- vii. Les retards de paiement des soldes des comptes recevables non encore recouverts du personnel et des parties tierces.
- viii. Les procédures de soumissions des marchés contournées.

16. A la suite de la présentation du rapport, le Président de la réunion a invité les membres du Sous-comité à intervenir.

17. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont soulevé les questions et les préoccupations suivantes :

- i. Les postes vacants de l'Unité d'audit interne n'ont pas été pourvus en dépit de l'accord des Etats membres ;
- ii. Les responsables financiers transportent sans contrat et assurance dans différentes parties du continent d'énormes sommes d'argent pour les besoins des réunions, ce qui constitue un danger physique pour eux et un risque de perte de liquidités pour l'Organisation ;
- iii. Certaines lignes budgétaires ont enregistré de très grands dépassements de dépenses ;
- iv. Les comptes recevables des tierces parties et du personnel sont restés longtemps impayés ;
- v. Les bons d'achat sont divisés pour contourner les procédures d'achat afin d'éviter les procédures de soumission des marchés ;
- vi. Les pourboires ont été payés par la Commission de l'UA sans mesures appropriées ;
- vii. Certaines dispositions relatives aux per diem (lorsque le logement est offert par l'organisateur) sont ambiguës et donnent lieu à interprétation.

18. **Réponses de la Commission de l'UA :**

- i. Le contrôle interne a été faible au niveau de la Commission de l'UA en raison du personnel inadéquat dans la Section pré-audit. Cette unité sera renforcée et le contrôle sera amélioré ;
- ii. Les indemnités payées en surplus et les comptes recevables longtemps impayés sont en cours de recouvrement ;
- iii. Certaines règles, à l'instar de celles concernant un autre membre de famille accompagnant un membre du personnel malade et en évacuation sanitaire, sujettes à différentes interprétations, font l'objet de clarification dans le Règlement intérieur en cours de révision ;
- iv. La plupart des comptes recevables impayés des commerçants résultent des récépissés de livraison des marchandises non introduits dans le

système en dépit de ladite livraison. Cette situation sera améliorée avec le nouveau système SAP ;

- v. Des négociations ont abouti avec la Kenya Airways et Ethiopian Airlines et des taux préférentiels sont accordés ;
- vi. L'article 62 du Règlement financier doit être invoqué contre les membres du personnel pris en violation du règlement en matière de procédures d'achat.

19. **Recommandations :**

- i. **L'UA devrait porter à l'attention du Sous-comité les règles ambiguës pour qu'elles soient revues et amendées.**
- ii. **En ce qui concerne les préoccupations soulevées à propos des pourboires :**
 - **L'UA doit proposer des directives relatives à la catégorie de personnel autorisé à donner du pourboire et aux montants acceptables et les soumettre au Sous-comité ;**
- iii. **L'UA devrait soumettre un rapport sur l'état de l'AMIS ainsi qu'un rapport d'audit au Sous-comité ;**
- iv. **En ce qui concerne les responsables financiers transportant d'importants montants de liquidités :**
 - **Les transferts inter banques de devises devraient faire l'objet d'un accord avec les Etats membres hôtes ;**
 - **Une assurance couvrant les liquidités en transit devrait être envisagée ;**
 - **Explorer l'utilisation des cartes de crédit.**
- v. **Le Conseil des auditeurs externes devrait inclure dans son rapport, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre des recommandations de l'audit précédent.**
- vi. **Jusqu'à la mise en place du Comité d'audit, le Sous-comité des questions administratives, budgétaires et financières doit prendre la responsabilité d'évaluer et de suivre la mise en œuvre des recommandations de l'audit ;**
- vii. **Le surplus de paiement au titre des différents avantages du personnel devrait être entièrement recouvré ;**

- viii. **L'article 62 du Règlement financier devrait être invoqué à l'encontre des responsables coupables de violation des règles et procédures d'approvisionnement.**
- ix. **La Commission de l'UA devrait soumettre un rapport sur les discussions entre l'Union africaine et l'Union européenne relatives au Fonds de l'AMIS.**
- x. **La Commission de l'Union africaine devrait pourvoir aux postes vacants au sein de l'Unité de l'audit interne.**

B. EXAMEN DU RAPPORT A MI-PAROURS

20. La Commission de l'Union africaine, le Parlement panafricain, la Cour africaine et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont présenté respectivement leurs rapports à mi-parcours sur leur performance budgétaire.

21. Au cours du débat qui a suivi les présentations, les membres ont exprimé leurs préoccupations sur les questions suivantes :

- i. Les dépenses excédentaires sur les lignes du budget de fonctionnement au titre des missions, de l'hospitalité, de l'Internet, des communications, des heures supplémentaires, des imprévus, des salaires et des indemnités relatifs à la Commission de l'UA ;
- ii. Les dépenses excédentaires sur les coûts de formation, notamment pour la CADHP (Banjul) ;
- iii. Les dépenses excédentaires sur les commissions bancaires, les communications et les coûts de séparation concernant le PPA ;
- iv. Le paiement irrégulier des indemnités de communication et de responsabilité au PPA en dépit de la décision de la Conférence des chefs d'Etat contre cette pratique ;
- v. L'absence d'assurance médicale pour les députés et le personnel du PPA ;
- vi. Le faible taux d'exécution de la mise en œuvre du budget programme transversal concernant tous les organes de l'UA ;
- vii. Les lignes budgétaires dont l'exécution est nulle ;

- viii. Le déséquilibre entre le faible taux d'exécution du budget programme et les fortes dépenses pour les missions ; les participants se sont demandés quel est le but des missions lorsqu'elles n'ont aucun point commun avec l'exécution du programme ;
- ix. La faible mobilisation des fonds auprès des partenaires. Les Etats membres ont demandé à savoir si le problème était au niveau de l'Union africaine ou des partenaires ;
- x. Pourquoi les rapports à mi-parcours n'étaient pas soumis à temps ;
- xi. Le format de présentation varie d'un organe à l'autre, ce qui rend difficile la compréhension de l'information contenue dans les différents rapports.

22. Réponse des organes:

- i. En ce qui concerne l'excédent de dépense enregistré au niveau des salaires et des indemnités de la Commission de l'UA, il a été souligné qu'il n'y a pas d'excédent en tant que tel lorsque le budget est examiné au niveau de la Commission ; l'excédent de dépense apparent dans le rapport est dû au fait que la Commission de l'UA n'affecte pas les montants appropriés aux Départements/Unités ;
- ii. L'exécution du budget pour des paiements qui se font une seule fois, à l'instar de l'assurance, peut accuser un excédent (plus de 50%) selon le moment où le paiement est effectué. Par exemple, si le paiement est effectué dans la première moitié de l'année, toute la provision budgétaire pourrait être consommée dans cette période, indiquant un taux d'exécution de 100%. Ceci est acceptable tant que le paiement total est compris dans les provisions budgétaires.
- iii. L'un des principaux facteurs favorisant l'excédent de dépense dans le budget a été l'absence de contrôle des transactions survenues au cours de la période de transition de l'ancien système au nouveau système SAP, dans la première moitié de l'exercice.
- iv. La faiblesse de l'exécution du budget programme est en grande partie attribuée à la difficulté rencontrée dans la mobilisation des fonds auprès des partenaires, en vue de l'exécution des programmes ;
 - Pour l'examen du budget, la Commission devra, à l'avenir, s'assurer de la disponibilité des fonds ou à défaut l'accord y relatif devra être signé avec les partenaires avant que les projets ne soient inclus dans le budget.

- La Commission de l'UA a eu des difficultés à accepter l'interprétation de certaines des conditions du Protocole d'Accord donnée par les partenaires;
 - La Commission de l'UA également, ne se conforme pas toujours aux exigences de la déclaration convenue dans les Protocoles d'Accord.
- v. La Commission de l'UA s'efforce de présenter à temps tous les rapports, avec l'entrée en vigueur du nouveau système à partir de 2010.

23. **Recommandations de la réunion :**

- i. **Tous les organes de l'UA devraient observer scrupuleusement le règlement financier de l'UA et instituer des mesures de contrôle strictes pour éviter les dépassements de crédits sur toutes lignes budgétaires;**
- ii. **Tous les organes de l'UA devraient présenter régulièrement à la sous-commission, un rapport trimestriel sur les dépenses et la mobilisation de ressources ;**
- iii. **Une étude exhaustive des Protocoles d'Accord avec les partenaires devrait se faire, à l'avenir pour éviter les conditions qui prêtent à diverses interprétations;**
- iv. **La Commission de l'UA doit faire connaître aux partenaires, les incidences négatives que peuvent entraîner sur l'exécution du budget- programme, le fait de ne pas honorer leurs engagements financiers.**
- v. **Revoir la question relative au financement des donateurs et envisager d'autres sources de financement.**
- vi. **Les partenaires doivent prendre des engagements fermes avant d'inclure au budget des projets, pour examen;**
- vii. **Des estimations et prévisions correctes doivent être faites pour parvenir à des budgets réalistes;**
- viii. **Un suivi approprié et des systèmes d'évaluation fiables doivent être institués pour l'exécution du programme;**
- ix. **Normaliser les formats de rapports.**

- x. La Commission doit impliquer le COREP dans le processus de consultation avec les partenaires.

C. EXAMEN DES DEMANDES DE VIREMENT

24. Les organes compétents de l'UA ont présenté leurs demandes de virement respectives.

25. Après la présentation de ces demandes, les membres ont exprimé les préoccupations suivantes :

- i. Les demandes de virement n'ont pas été soumises à temps;
- ii. La plupart des demandes de virement ont été présentées après que les fonds aient été dépensés à titre de dépassement ;
- iii. Les dépenses déjà engagées au titre de certaines lignes budgétaires telles : Assistance temporaire, heures supplémentaires, Internet, Téléphone et Imprévus, sont jugées excessives;
- iv. Pourquoi demander un virement pour le bâtiment de Bruxelles alors qu'un virement vient tout juste d'être reçu ;
- v. Les économies ne suffisaient pas pour couvrir les virements demandés pour les bureaux de Bruxelles et de New York ;
- vi. Certaines demandes n'étaient pas accompagnées de pièces justificatives ;
- vii. Le Parlement panafricain avait demandé des virements aux postes budgétaires supprimés tels que : Indemnités de communication et de responsabilité.

26. Réponses des organes compétents de l'UA:

- i. Avec la mise en place du nouveau système SAP, l'UA doit s'efforcer à l'avenir de soumettre à temps, les demandes de virement;
- ii. Les Rapports trimestriels sur l'exécution du budget doivent être soumis régulièrement pour connaître la situation budgétaire telle qu'elle se présente, en vue d'un examen rapide des demandes de virement avant que le budget n'accuse un dépassement;
- iii. Même si les demandes de virement pour les bureaux de Bruxelles et de New York étaient supérieures aux économies réalisées pour ces bureaux, les économies globales de la Commission de l'UA sont supérieures aux virements demandés ;

- iv. Le Parlement panafricain a indiqué que les paiements effectués au titre de la ligne budgétaire supprimée l'ont été avant que la décision n'ait été prise.

27. **Recommandations :**

- i. **Les virements doivent dorénavant être effectués à temps;**
- ii. **Les virements doivent être demandés avant que les lignes budgétaires n'accusent un dépassement;**
- iii. **La demande doit être accompagnée de pièces justificatives pour prendre des décisions objectives;**

28. Le Comité a conclu le débat en recommandant l'adoption par le COREP, de toutes les demandes de virement. (ANNEXE I)

D. BUDGET SUPPLEMENTAIRE

29. Tous les organes de l'UA à l'exception du Parlement panafricain, présente au Sous-comité une demande de budget supplémentaire, pour examen.

30. Au cours du débat qui a suivi, les membres ont exprimé les préoccupations suivantes à savoir :

- i. Si les fonds étaient déjà garantis pour couvrir la demande de budget supplémentaire;
- ii. Si les organes concernés étaient en mesure d'absorber la demande supplémentaire de budget dans les deux mois qui restent ;
- iii. Certains ministères n'étaient pas disponibles pour défendre leurs demandes;
- iv. Pourquoi le produit de la vente du Bureau de New York n'a pas été utilisé pour compenser le coût d'achat du Bureau de Washington;
- v. Pourquoi les fonds des donateurs sont proposés pour financer les coûts opérationnels tels que les frais de missions;
- vi. Pourquoi les postes budgétaires approuvés au titre de l'exercice 2009 sont inclus dans la demande supplémentaire;
- vii. Certaines des demandes de budget supplémentaire, telles que la somme de 15 millions de dollars pour l'achat de l'immeuble de Washington, étaient trop élevées. Ils ont également demandé si les

travaux de rénovation et d'ameublement du bureau étaient compris dans le montant de 15 millions de dollars;

- viii. Si le Bureau et le Sous-comité était habilités à examiner et à approuver la demande de budget supplémentaire;
- ix. Pourquoi la Commission de l'UA n'a pas réussi à inscrire au budget 2009 les réunions statutaires et les activités en cours d'exécution ;
- x. Pourquoi ne pas reporter au budget 2010, les activités dont la mise en œuvre n'est pas urgente.

31. **Réponses :**

- i. En ce qui concerne les réunions statutaires et les projets en cours de mise en œuvre, la Commission de l'UA a omis de les inscrire aux crédits budgétaires 2009;
- ii. Certains projets prévus au budget 2009, que les partenaires ont promis de financer, n'ont pas pu être mis en œuvre parce que les fonds n'ont pas été reçus, comme promis. Ainsi, la Commission de l'UA a dû chercher d'autres partenaires qui avaient déjà versé des fonds dans les caisses de la Commission de l'UA et étaient disposés à financer ces activités. D'où la demande de budget supplémentaire soumise pour assurer la transparence et la mise en œuvre des projets ;
- iii. Le produit de la vente du bureau de New York aurait dû être utilisé pour couvrir l'achat des locaux du bureau de Washington DC. Le marché de l'immobilier n'étant pas favorable actuellement aux Etats-Unis, il n'a pas été facile de disposer de la propriété ;
- iv. L'achat des locaux du Bureau de Washington, à partir du budget alloué à l'acquisition de propriétés, a été approuvé par le Conseil exécutif. Un budget supplémentaire est donc demandé pour combler le déficit dû aux cours offerts actuellement ;
- v. En ce qui concerne l'utilisation des Fonds alloués par les partenaires au titre des opérations, on a expliqué qu'il n'y a pas de restriction pour l'utilisation des fonds qui n'ont pas été affectés à des projets spécifiques;
- vi. Sur la question de savoir qui est habilité à examiner le budget supplémentaire, le représentant du Conseiller juridique a expliqué que, conformément à l'article 11 du Règlement financier, tout organe dûment mandaté peut approuver les projets de budget

supplémentaire si des ressources financières supplémentaires étaient disponibles;

- vii. En ce qui concerne la capacité d'absorber la demande de budget supplémentaire, les organes ont expliqué aux participants que ces activités peuvent être réalisées dans la période restante de l'exercice et que certaines décisions du Conseil exécutif devraient être mises en œuvre avant le Sommet de janvier;
- viii. Sur la question de savoir pourquoi certaines activités ne pouvaient pas être incluses au budget du prochain exercice, il a été souligné que la plupart des partenaires ont demandé à ce que la Commission de l'UA commence à utiliser les fonds avant la fin de l'exercice pour éviter qu'ils ne soient annulés ou entièrement restitués, posant ainsi le problème d'avoir à reprendre tout le processus de retrait de fonds.

32. Après un long débat et échange de vues sur la question, les membres du Sous-comité ont recommandé l'adoption par le COREP, du budget supplémentaire. (ANNEXE II)

33. Après avoir épuisé tous les points inscrits à l'ordre du jour, la réunion a clos ses travaux à 14h00.

2010

Rapport de la Quatorzième Session Ordinaire du Sous-comite Consultatif sur les Questions Administratives, Budgetaires et Financieres

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3279>

Downloaded from African Union Common Repository